

Arrêté du 08 août 2022

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de mandataire suppléante d'avances et de recettes auprès de de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor

NOR : JUSF2223642A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 28 avril 2022 de Madame Marie BIDEGARAY, valant acceptation du poste de mandataire suppléante d'avances et de recettes, et de l'avis favorable datant du 29 avril 2022 de Madame Nadine ROLLAND, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Marie BIDEGARAY est nommée à compter du 01 juin 2022, mandataire suppléante d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor.

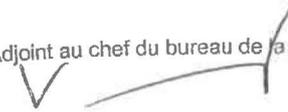
Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin *officiel* du ministère de la justice.

09 AOUT 2022

Fait le

Adjoint au chef du bureau de la synthèse


Vincent BOUZRAR